

DAREIC/20-845-370 du 09/03/2020

OCTROI DE BOURSES DANS LES LYCEES FRANÇAIS A L'ETRANGER - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Références : Note de service N° 2004-060 du 27 avril 2004 RLR : 574-1 ou le BOEN du 06.05.2004 n° 18 sous le lien <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400766N.htm>

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs IA-IPR - Mesdames et Messieurs les chefs d'Etablissement

Dossier suivi par : Mme RONDA - mail : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 81

Note de service N° 2004-060 du 27 avril 2004 RLR : 574-1 ou le BOEN du 06.05.2004 n° 18.
Sous le lien <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400766N.htm>

Le programme des bourses dites « de Londres » offre à des lycéens français la possibilité de passer une année scolaire (celle de première ou de terminale) dans l'un des six établissements français de l'étranger : Londres, Vienne, Munich, Barcelone, Madrid et Dublin. **Il est rappelé que pour le lycée français de Londres, les candidats devront impérativement avoir 16 ans à la date de la rentrée scolaire de septembre 2020.**

Public

Élèves de seconde et de première scolarisés dans un lycée en France pour passer l'année de première ou de terminale dans un lycée français à l'étranger

Durée

1 an

Caractéristiques

- 35 élèves en moyenne bénéficient d'une bourse.
- Accueil des boursiers prévu dans les classes de première et de terminale de la voie générale. Accueil des boursiers également prévu dans les classes de première et de terminale STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) au lycée de Barcelone. Enseignements de spécialité et optionnels dispensés dans les 6 lycées.
- Choix du pays en fonction de la première langue vivante étudiée par l'élève.
- Accueil en famille sauf à Vienne où l'accueil se fait en internat et à Munich en foyers d'étudiants.
- Modalité du calcul de la bourse liée aux revenus des parents fiche d'auto-évaluation pour les familles. Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribué au candidat retenu par la commission ministérielle.
- Élèves boursiers au mérite prioritaires.
- Moyenne générale des notes ne devra pas être inférieure à 12 sur 20.
- Demande individuelle de l'élève dont le dossier est complété puis transmis par le chef d'établissement au rectorat.
- Le rectorat effectue un premier choix et transmet les dossiers présélectionnés de l'académie à l'administration centrale pour la commission nationale qui se réunit courant mai.
- Une répartition du barème qui permet de proposer un taux maximal de bourse à 100% du coût de la scolarité et des frais liés à la scolarité à l'étranger (à l'exception des frais de voyage entre la France et le lycée).
- La possibilité pour un même candidat de postuler sur deux établissements d'un même secteur géographique (en précisant l'ordre de ses vœux).

Objectifs

Renforcement des compétences linguistiques
Découverte interculturelles

Financement

Direction générale de l'enseignement scolaire, programme « Vie de l'élève »

[Notices d'information à destination des familles pour les 6 établissements](#)

Allemagne : [Lycée de Munich](#)

Angleterre : [Lycée de Londres](#)

Autriche : [Lycée de Vienne](#)

Espagne : [Lycée de Barcelone](#) – [Lycée de Madrid](#)

Irlande : [Lycée de Dublin](#)

Pour en savoir plus : note de service n°04-060 du 27 avril 2004

Les langues et les options des 6 établissements sont consultables sous le lien :
[Enseignements de spécialité et optionnels dispensés dans les 6 lycées](#)

Rôle du Chef d'établissement :

Les chefs d'établissement s'attacheront à :

- encourager des candidatures parmi les élèves présentant les conditions de scolarité requises et dont le comportement, les aptitudes et les résultats scolaire permettent d'escompter qu'ils tireront profit d'une année de scolarité à l'étranger et parmi les élèves issus de familles défavorisées résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale,
- encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers de lycée. Dans cet objectif, le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à l'étranger, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage pour les élèves déjà boursiers de lycée,
- informer les parents que le montant de la bourse varie en fonction des ressources des familles et selon l'échelon résultant du quotient familial. La bourse accordée peut varier de 30 à 100% des frais liés à la scolarité dans un lycée français à l'étranger,
- organiser avec le professeur principal un entretien avec les candidats afin d'émettre un avis sur le comportement et les aptitudes des candidats ainsi que sur leurs motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation.

Les notices d'information sur chaque lycée téléchargeable, donnent une estimation des coûts de la scolarité ainsi que le montant de la bourse pour l'année en cours.

Constitution des dossiers de candidature :

1. La candidature se fait à l'aide de l'imprimé de demande de bourse de mobilité à l'étranger année 2020-2021 téléchargeable à partir du lien **Imprimé de bourse 2020-2021** du [site internet Eduscol](#)

Les familles compléteront l'imprimé et préciseront en première page le lycée demandé. Chaque élève ne pourra faire acte de candidature que pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique : Dublin et/ou Londres, Barcelone et /ou Madrid, Munich et/ou Vienne, dans ce cas l'élève indiquera clairement l'ordre des vœux.

Les candidats à une bourse au lycée français de Dublin, pour la classe de première devront spécifier leurs options.

Dans le cas où deux établissements sont demandés, il est nécessaire de constituer un dossier pour chaque lycée et d'indiquer l'ordre des vœux.

Composition du dossier :

- la lettre de motivation rédigée par l'élève,
- l'imprimé de demande de bourse signé par le représentant légal indiquant la classe dans laquelle l'élève désire entrer,
- l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018,
- la copie du premier bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente,
- l'avis des professeurs sur le travail, les aptitudes et le comportement du candidat et comportant
- l'avis argumenté du chef d'établissement (*cf* imprimé joint en annexe)
- l'annexe 1 dûment renseignée par l'établissement (*cf* imprimé joint en annexe)
- éventuellement, l'adresse d'une famille qui accueillera le candidat à l'étranger. Dans le cas contraire, les élèves admis obtiendront du secrétariat des lycées français à l'étranger, des adresses de familles susceptibles de les héberger ;

Autres pièces jointes téléchargeables :

- l'imprimé avis motivé de l'équipe pédagogique classe de seconde
- l'imprimé avis motivé de l'équipe pédagogique classe de première
- l'annexe 1
- pour information : Répartition des places offertes par classe et série, dans chacun des 6 lycées français de 2017 à 2019

Les chefs d'établissement devront transmettre les dossiers complets de candidatures à la DAREIC pour le : **16 mars 2020 délai de rigueur**. **Tout dossier parvenu après cette date, ne sera pas traité.**

Les dossiers doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante :

DAREIC
DSDEN13
28bd Charles Nedelec
13231 Marseille Cedex 1

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

langues vivantes, enseignements de spécialités et optionnels- Année scolaire 2020-2021

	Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande à Dublin	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne	
1ère langue vivante	espagnol / anglais	anglais	anglais	espagnol / anglais	allemand / anglais / espagnol	allemand	
2ème langue vivante	espagnol / anglais / catalan	allemand et espagnol	allemand/espagnol/italien/russe	anglais / espagnol	allemand / anglais / espagnol	anglais	
3ème langue vivante	espagnol / anglais / catalan	-	allemand/arabe/espagnol	allemand / italien	allemand / anglais / espagnol	-	
classe de première	classe de première	classe de première	classe de première	classe de première	classe de première	classe de première	
enseignements de spécialité	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	
arts	-	-	arts plastiques	-	-	-	
biologie-écologie	-	-	-	-	-	-	
histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	
humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	-	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	
langues, littératures et cultures étrangères	anglais ou espagnol	-	anglais(sauf OIB) / espagnol	anglais ou espagnol	anglais	allemand ou anglais	
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	-	-	latin	-	-	-	
mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	
numérique et sciences informatiques	-	-	numérique et sciences informatiques	-	-	numérique et sciences informatiques	
physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	
sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	
sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	
sciences de l'ingénieur	-	-	-	sciences de l'ingénieur	-	-	
enseignements optionnels	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	
langue vivante	espagnol / anglais / catalan	-	LV3 allemand / arabe / espagnol	allemand ou italien	allemand / anglais / espagnol	arabe ou espagnol	
arts	théâtre ou arts plastiques	-	arts plastiques/cinéma/musique/théâtre	théâtre ou musique	-	histoire des arts	
EPS	-	-	-	-	-	badminton	
langues et culture de l'Antiquité	latin	latin/section européenne/OIB section américaine	latin ou grec	latin	latin	latin	
voile technologique 1ère STMG	enseignements facultatifs dispensés						
arts	théâtre ou arts plastiques						
EPS	-						
classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale	classe de terminale	
enseignements de spécialité	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	enseignements de spécialité dispensés	
arts	-	-	arts plastiques	-	-	-	
biologie-écologie	-	-	-	-	-	-	
histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	
humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	-	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie (à confirmer)	humanités, littérature et philosophie	
langues, littératures et cultures étrangères	Anglais ou Espagnol	-	anglais (sauf OIB)/ espagnol	anglais ou espagnol	anglais	Allemand ou Anglais	
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	littérature et langues et cultures de l'Antiquité	-	latin	-	-	-	
mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	
numérique et sciences informatiques	-	-	numérique et sciences informatiques	-	-	numérique et sciences informatiques	
physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	physique -chimie	
sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	
sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	
sciences de l'ingénieur	-	-	-	sciences de l'ingénieur	-	-	
enseignements optionnels	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	enseignements optionnels dispensés	
mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	
mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	
droit et enjeux du monde contemporain	droit et enjeux du monde contemporain	-	droit et enjeux du monde contemporain	-	-	-	
voile technologique 1ère STMG	enseignements facultatifs dispensés						
langue vivante	-	section européenne/section américaine	LV3 allemand / arabe / espagnol	allemand ou italien	allemand, anglais ou espagnol en LVC	arabe ou espagnol	
arts	-	-	arts plastiques/cinéma/musique/théâtre	théâtre ou musique	-	histoire des arts	
EPS	-	-	-	-	-	badminton	
langues et culture de l'Antiquité	-	latin	latin ou grec	latin	latin	latin	
voile technologique 1ère STMG	enseignements facultatifs dispensés						
arts	arts						
EPS	-						
Observations	Ateliers facultatifs, ouverts aux lycéens	théâtre	-	-	arts plastiques et théâtre	arts plastiques et théâtre	cinéma, théâtre, échecs
	Section internationale OIB britannique	-	-	-	-	-	
	Le lycée français de Barcelone NE PREPARE PAS AU BACHIBAC	-	-	Le lycée français de Madrid NE PREPARE PAS AU BACHIBAC	Le lycée français de Munich PREPARE A L'ABIBAC	Le lycée français de Vienne NE PREPARE PAS A L'ABIBAC	

FICHE D'AUTO – EVALUATION
Bourses de mobilité à l'étranger pour l'année
scolaire 2020-2021

Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribué au candidat retenu par la commission ministérielle.

Le montant de la bourse allouée est déterminé en fonction de la situation de la famille, **exprimée en points de charge**, et de ses **ressources**.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Entourez le nombre de points correspondant à votre situation

	points de charge
1 enfant à charge	5
2 enfants à charge	6
3 enfants à charge	7
4 enfants à charge ou plus	8
Points supplémentaires pour candidat boursier de lycée au titre de l'année scolaire en cours	+ 2

Faites le total des points de charge correspondant à votre situation :

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2019 sur le revenu de 2018.

REVENU FISCAL DE REFERENCE (RFR):	€
--	---

En fonction du quotient que vous avez obtenu (RFR/nombre de points), le tableau ci-dessous vous permettra, **à titre indicatif**, de déterminer le montant de la bourse qui pourra vous être alloué.

La bourse minimum couvre les frais de scolarité et de demi-pension et la bourse la plus élevée couvre la totalité du coût global de la scolarité.

				A titre indicatif					
				montant annuel de la bourse 2020-2021					
				Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
RFR/points de charge				€	€	€	€	€	€
0	à	2852	Echelon 6	15 330	19 660	26 610	14 890	17 080	15 500
2853	à	4458	Echelon 5	12 910	16 110	22 090	12 530	13 880	12 850
4459	à	6065	Echelon 4	11 390	13 820	18 320	11 050	11 880	11 190
6066	à	7471	Echelon 3	9 880	11 530	15 030	9 570	9 890	9 540
7472	à	8677	Echelon 2	8 750	9 820	12 570	8 470	8 390	8 300
8678	à	plus	Echelon 1	7 760	8 210	10 190	7 510	7 090	7 220

Les élèves titulaires d'une bourse au mérite, au titre de l'année scolaire en cours, gardent le bénéfice de cette aide durant leur scolarité à l'étranger : le montant annuel de la bourse au mérite se rajoute aux montants ci-dessus.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français de BARCELONE

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions pour les modalités d'hébergement à Barcelone : voir ci-après

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Barcelone, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français de Barcelone, Bosch i Gimpera, 6-10 08034 BARCELONE - ESPAGNE** (00.34.93.203 79 50 ou lfb@lfb.es).

CONDITIONS DE VOYAGE ET SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Barcelone assure la demi-pension mais ne propose pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir l'aide du lycée dans la recherche de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

Année scolaire 2020-2021

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Barcelone, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Barcelone car la bourse n'est versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 7 760 euros et 15 330 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au lycée français de Barcelone qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du lycée français de Barcelone**.

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français de Barcelone	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	6 140 €	1 391 €	6 500 €	Manuels scolaires	470 €	410 €	14 996 €
				inscription EA	85 €		
Terminales	6 366 €	1 391 €	6 500 €	Manuels scolaires	470 €	410 €	15 322 €
				inscription au Bac	185 €		



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le LYCEE FRANÇAIS d'IRLANDE (LFI)

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Dublin : voir ci-après

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Dublin, la famille doit s'adresser à **M le Proviseur du lycée français d'Irlande, Eurocampus, Roebuck Road, Clonskeagh DUBLIN 14, IRLANDE** (☎ 00 353 1 288 48 34).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français d'Irlande ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis doivent s'inscrire obligatoirement au service de famille d'accueil du LFI qui sera chargé de les mettre en relation avec des familles irlandaises susceptibles de les héberger. Le service « Familles d'accueil » du LFI assurera aussi un suivi moral des élèves pendant toute la durée du séjour en Irlande. Son coût est de 800 euros.** Le représentant légal signera un contrat d'hébergement directement avec la famille d'accueil proposée par le LFI.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Dublin, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille irlandaise.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Dublin, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel prévisionnel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 8 210 euros et 19 660 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français d'Irlande qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et d'hébergement en famille d'accueil s'il y a lieu.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du Lycée Français d'Irlande**.

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français d'Irlande	Frais de scolarité (annuels)	Hébergement (annuel)		Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL			
Premières	8 210 €	9 300 €	à	10 000 €	Manuels scolaires	260 €	800 €	18 710 €	à	19 410 €
					inscription EA	140 €				
Terminales					Manuels scolaires	260 €		18 955 €	à	19 655 €
					inscription au Bac	385 €				
	dont 500 € (frais d'inscription)			dont 800 € (suivi des élèves)						
	Non inclus 1000 € (supplément section internationale américaine)									



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Les candidats à une bourse au lycée de Londres doivent impérativement avoir 16 ans à la date de la rentrée scolaire de septembre

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Les candidats retenus par la commission seront contactés directement par l'établissement pour fixer la date d'installation de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres, 35, Cromwell Road – LONDRES S.W.7. 2DG Grande-Bretagne – ifeurtet@lyceefrançais.org.uk** (☎ 00.44.207.584.6322).

L'attention des boursiers entrant au lycée Charles de Gaulle en classe de première est attirée sur le fait que leur année en tant que boursier en 2020-2021 ne leur permettra pas de poursuivre leur scolarité au lycée en classe de terminale en 2021-2022 (même à titre payant).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité et d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. Le lycée se charge de trouver des familles d'accueil anglaises qui auront plaisir à

accueillir nos élèves boursiers. Seule cette modalité d'hébergement est admise. L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle du chef d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille anglaise. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires. Vous voudrez vous renseigner à ce sujet auprès du proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement, soit 1 mois après la rentrée scolaire et après ouverture d'un compte bancaire. L'établissement accompagnera l'élève pour une ouverture de compte auprès de la banque du lycée.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 10 190 euros et 26 610 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée Charles de Gaulle qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension. Les parents paient le reliquat éventuel des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève", ainsi que le pôle élève et **M. le proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.**

A titre indicatif

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Taux retenu = 1£ = 1,16 € au 14/01/2020

<i>Lycée français Charles de Gaulle de Londres</i>	<i>Frais de scolarité (annuels)</i>	<i>Demi-pension (annuelle)</i>	<i>Hébergement (annuel)</i>	<i>Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)</i>		<i>Transports urbains (annuels)</i>	<i>TOTAL</i>
Premières	8 982 €	1 199 €	12 500 € à 14 500 €	Manuels scolaires	310 €	931€ à 1460€	24 003 €
				inscription EA	81 €		26 532 €
Terminales				Manuels scolaires	310 €		24 078 €
				inscription au Bac	156 €		26 607 €



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSREVATION IMPORTANTE

L'admission de l'élève boursier au lycée français de Madrid, sera définitive dès que l'établissement aura l'assurance que la famille de l'élève boursier a trouvé une famille d'accueil.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à **Mme le Proviseur du lycée français de Madrid, Plaza del liceo n° 1, 28043 MADRID - ESPAGNE** (☎ 00.34.91.748.94.90).

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération madrilène, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie, hors bourse au mérite, entre 7 510 euros et 14 890 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Madrid qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le Proviseur du lycée français de Madrid.**

A titre indicatif :

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français de Madrid	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	6 586 €	917 €	6 500 €	manuels scolaires (location ou prêt)	350 €	350 €	14 783 €
				inscription EA	80 €		
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt)	350 €		14 883 €
				inscription au Bac	180 €		



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français Jean Renoir de MUNICH

Notice d'information destinée aux familles des candidats pour 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Munich : voir ci-après.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Munich, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Jean Renoir, Berlepschstrasse, 3 – 81373 MÜNCHEN-ALLEMAGNE** (☎ 00.49.89/721.00.70). Adresse e-mail : contact@lycee-jean-renoir.de

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Munich ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent s'adresser au secrétariat du lycée pour obtenir l'adresse **d'un foyer d'étudiants**. Ce type d'hébergement est recommandé par l'établissement, mais les demandes sont importantes. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal. Attention, il est très difficile de trouver une famille d'accueil à Munich.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de restauration et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Munich, les fournitures scolaires, ainsi que les frais d'hébergement. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Pour les élèves de terminale, il convient de noter que les épreuves orales des certaines options peuvent se dérouler dans un autre lycée du réseau AEFÉ (principalement Vienne, Berlin, Francfort). Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des familles.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Munich, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 7 090 euros et 17 080 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Munich qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du lycée français de Munich.**

A titre indicatif :

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français Jean Renoir de Munich	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	5883 €	1200 €	8 600 €	manuels scolaires (location ou prêt)	430€	700€	16 938 €
				inscription EA	125€		
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt)	430€		17 073 €
				inscription au Bac	260€		
					+ voyage scolaire des terminales à Berlin non inclus:	400€	



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Bourses pour le lycée français de VIENNE

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2020-2021

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Vienne : voir ci-après.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Vienne, la famille doit s'adresser à :

**Mme la Proviseure du Lycée Français de Vienne, Liechtensteinstrasse – 37a
A-1090 VIENNE - AUTRICHE ☎.00.43.1.317.22.41.**

Avant la rentrée scolaire, un accueil personnalisé est fait aussi bien au Lycée qu'à l'internat.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays

Les exigences alimentaires des élèves ne peuvent pas toujours être satisfaites dans les familles d'accueil. Cette expérience permet la découverte d'autres cultures et habitudes, en conséquence les candidats retenus doivent savoir s'adapter à des modes de vie différents.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le restaurant scolaire du Lycée Français de Vienne assure le service de demi-pension. Un établissement partenaire, le Theresianum, héberge et gère l'internat du lycée.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Vienne, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour à l'internat. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Vienne, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2020-2021 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 7 220 euros et 15 500 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Vienne qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme la Proviseure du Lycée Français de Vienne.**

A titre indicatif

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lycée français de Vienne	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel) première et terminale	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	5 724 €	1 490 €	7 758 €	manuels scolaires (location ou prêt)	131 €	70 €	15 338 €
				inscription EA	165 €		
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt)	131 €		15 497 €
				inscription au Bac	324 €		
Dont 471 € de droits d'inscription							

ACADEMIE DE

Nom et adresse de l'établissement

Attribution de bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger de Londres,
Dublin, Munich, Vienne, Barcelone et Madrid - Année scolaire 2019-2020

Avis motivé des professeurs et du chef d'établissement pour les élèves de première

Nom et prénom de l'élève

Classe

Langues étudiées : 1^{ère} LV :

2^{ème} LV :

MATIERES	Avis motivé des professeurs
1ere LV	
2 ^{ème} LV	
FRANÇAIS	
EPS	
EDUCATION MORALE ET CIVIQUE	
HUMANITES SCIENTIFIQUES ET NUMERIQUES	
HISTOIRE GEOGRAPHIE	
MATHEMATIQUES (pour les classes STMG)	
SPECIALITE 1 (<i>préciser la spécialité</i>) : _____	
SPECIALITE 2 (<i>préciser la spécialité</i>) : _____	
SPECIALITE 3 (<i>préciser la spécialité</i>) : _____	
SCIENCES DE GESTION (pour les classes STMG)	

Avis motivé du chef d'établissement sur le comportement et les aptitudes de l'élève ainsi que ses motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation.

Date

Le chef d'établissement

ACADEMIE DE

Nom et adresse de l'établissement

Attribution de bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger de Londres,
Dublin, Munich, Vienne, Barcelone et Madrid - Année scolaire 2019-2020

Avis motivé des professeurs et du chef d'établissement pour les élèves de seconde

Nom et prénom de l'élève

Classe

Langues étudiées : 1^{ère} LV :

2^{ème} LV :

MATIERES	Avis motivé des professeurs
1 ^{ère} LV	
2 ^{ème} LV	
FRANCAIS	
MATHEMATIQUES	
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	
SCIENCES PHYSIQUES	
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	
SCIENCES NUMERIQUES ET TECHNOLOGIE	
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	
EPS	
SCIENCES DE GESTION (pour les classes STMG)	

Avis motivé du chef d'établissement sur le comportement et les aptitudes de l'élève ainsi que ses motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation.

Date

Le chef d'établissement

**Répartition des places offertes par classe et série , dans chacun des 6 lycées français
Années scolaires 2017 à 2019**

REPARTITION DES PLACES OFFERTES
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Classes et séries		Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
CLASSE DE PREMIERE							
VOIE GENERALE	arts			X			X
	biologie-écologie						
	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	X	X	X	X	X	X
	humanités, littérature et philosophie	X		X	X	X	X
	langues, littératures et cultures étrangères	X		X	X	X	X
	littérature et langues et cultures de l'Antiquité						
	mathématiques	X	X	X	X	X	X
	numérique et sciences informatiques			X		X	X
	physique -chimie	X	X	X	X	X	X
	sciences de la vie et de la Terre	X	X	X	X	X	X
	sciences économiques et sociales	X	X	X	X		X
	sciences de l'ingénieur				X		
Technologique	Première STMG	X					
CLASSE DE TERMINALE							
GENERALE	Terminale ES	X		X	X	X	X
	Terminale S	X	X	X	X	X	X
	Terminale L	X	X	X	X	X	X
Technologique	Terminale STMG	X					

REPARTITION DES PLACES OFFERTES
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Classes et séries	Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
Première ES		X			X	
Première S	X		X	X	X	
Première L			X	X		
Première STMG						
Terminale ES			X		X	
Terminale S	X	X	X	X	X	X
Terminale L	X		X	X		
Terminale STMG	X					

REPARTITION DES PLACES OFFERTES
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Classes et séries	Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
Première ES		X	X		X	
Première S	X	X	X	X	X	X
Première L	X		X	X	X	
Première STMG						
Terminale ES		X	X			
Terminale S			X	X	X	X
Terminale L	X		X	X	X	X
Terminale STMG	X					